



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2009-760 SUR LES PROJETS PARTICULIERS  
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le 2 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Baie-Comeau a adopté par résolution un premier projet de règlement concernant le règlement ci-haut mentionné;

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **19 octobre 2017, à 17 h**, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19);

**Que** ce projet n'a pas à être soumis à une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre un ou des articles à la procédure d'enregistrement;

**QUE** l'objet du projet de règlement consiste à modifier le territoire d'application afin d'ajouter le lot 2 906 320 situé sur la rue de Bretagne et dans la zone 151 R;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation à la Division de l'urbanisme de la Municipalité, au 1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau, pendant les heures de travail.

Baie-Comeau, le 3 octobre 2017



**Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques**